



AVIS MAIRE

Commune de : SAINT RESTITUT

N° de dossier : PC0263262600010

Déposé par : AUGUSTE William

Adresse du projet : 225 Chemin du Figeret

Références cadastrales : OG-0840

Zone PLU : UC

AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT :

BATIMENTS EXISTANTS	Existe-t-il des bâtiments sur le terrain ? ☒ Oui ☐ Non	Parmi ces bâtiments, y en a-t-il qui sont destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ? ☐ Oui ☒ Non
OBSERVATIONS DU MAIRE	Incidence du projet sur les milieux avoisinants (urbains ou naturels) et en particulier conformité avec le document d'urbanisme :	

AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

VOIRIE	☐ Le terrain est desservi par une voie : ☒ Publique ☐ Privée	☐ Le terrain n'est pas desservi par une voie
	Largeur de la voie : m	☐ La commune réalisera la desserte avant le
	Nature du revêtement : <i>bricouche</i>	☐ La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée
	Appréciation du projet par rapport aux besoins engendrés par le projet : ☐ Bonne ☐ Insuffisante ☐ Mauvaise	☐ La commune n'a pas l'intention de réaliser la voie
	Y a-t-il un plan d'alignement existant ? ☐ Oui ☒ Non	Est-ce que le projet nécessite un alignement ? ☐ Oui ☐ Non
	Y a-t-il des problèmes d'accès ? Lesquels ?	
	Est-ce qu'une autorisation de voirie est nécessaire ? ☐ Oui ☒ Non	
RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU	☐ Le terrain est desservi par un réseau d'eau ☒ Public ☐ Privé	☐ Le terrain n'est pas desservi par un réseau d'eau
	Diamètre des canalisations :	☐ La commune réalisera la desserte avant le :
	Qualité et quantité du réseau d'eau potable : ☒ Bonne ☐ Insuffisante ☐ Mauvaise	☐ La commune fera réaliser la desserte par un concessionnaire avant le :
	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?	☐ La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée
	Adaptation du réseau par rapport aux besoins engendrés par le projet : ☐ oui ☒ non	☐ La commune ou le concessionnaire n'a pas l'intention de réaliser le réseau
RESEAU D'ELECTRICITE	☒ Le terrain est desservi en électricité basse tension	☐ Le terrain n'est pas desservi en électricité basse tension
	La desserte en électricité est-elle : ☒ Bonne ☐ Insuffisante ☐ Mauvaise	☐ La commune fera réaliser la desserte en électricité basse tension avant le
	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?	☐ La commune n'est pas encore en mesure de préciser si la desserte sera assurée
	Les réseaux d'électricité situés sur le terrain devront-ils être aériens ou enterrés ?	

RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	☒ Le terrain est desservi par un réseau d'assainissement ☒ Public ☐ Privé	☐ Le terrain n'est pas desservi par un réseau d'assainissement
	☐ Par un réseau séparatif ☐ Par un réseau unitaire	☐ La commune réalisera la desserte avant le
	Conformité du réseau d'assainissement collectif : ☐ Bonne ☐ Insuffisante ☐ Mauvaise	☐ La commune n'a pas l'intention de desservir le terrain par un réseau public d'assainissement
	Y-a-t-il des problèmes particuliers (raccordement, extension) ? Lesquels ?	Avis sur les modalités d'assainissement envisagé par le demandeur :
	Adaptation du réseau par rapport aux besoins engendrés par le projet : ☐ oui ☐ non	
Existe-t-il une station d'épuration ? ☐ Oui ☒ Non		

RESEAU D'EAUX PLUVIALES	Présence d'un réseau des eaux pluviales sur le domaine public au droit de la parcelle : ☐ Oui ☒ Non
-------------------------	--

RESEAU SECURITE INCENDIE	Le réseau et les équipements sont-ils suffisants pour assurer la lutte contre l'incendie du terrain ? ☒ Oui ☐ Non
	Les conditions d'accès des engins incendie répondent-elles aux exigences réglementaires ? ☒ Oui ☒ Non

ou regard de la desserte cachette.

CONTRIBUTIONS AUX EQUIPEMENTS PUBLICS

Non si 4m x 6m exist car tout le chemin du figier est étroit.

DISPOSITIF EXISTANT	Le projet est-il situé dans une zone couverte par : ☐ un PAE ☐ un PUP ☐ une PVR Date d'institution du dispositif :
MONTANT DE LA PART. PROPOSE	

AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

AIRES DE STATIONNEMENT	Observations du Maire	
PLANTATIONS ET AIRES DE JEUX	Y-a-t-il lieu de prescrire :	Le maintien des arbres existants ? ☐ Oui ☒ Non La réalisation des plantations nouvelles ou d'aires de jeux et de loisirs ? ☐ Oui ☒ Non

AVIS DU MAIRE

☐ FAVORABLE (Nature et motifs des prescriptions s'il y a lieu)
☒ DEFAVORABLE Projet non conforme à l'article 7.2 du règlement de la zone UC du PLU en vigueur.

Date : 9/6/26

Signature